Madame Amélie de Montchalin
Ministre de la transformation et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 4 octobre 2020

Objet : préavis de grève national le 13 octobre 2020

Tél 0156415254
cblanc@interco.cfdt.fr

Madame la Ministre,

Des avancées certaines ont été obtenues dans le cadre des accords du Ségur de la santé pour la fonction publique hospitalière. Les agents, exerçant pourtant des fonctions similaires, mais dans les structures des champs social et médico-social ne peuvent pas en bénéficier aujourd'hui, à l'exception de ceux des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Vous semble-t-il normal qu'une auxiliaire de soins travaillant dans un foyer d'aide médicalisé ne puisse bénéficier de la revalorisation de salaire dont sa collègue, aide soignante dans un EHPAD, va bénéficier ?

D'autant que le texte que notre organisation syndicale a signé prévoit bien qu' « *un **travail spécifique** devra être conduit sur la **situation particulière des agents et des salariés des établissements sociaux et services médico-sociaux*** ». Or pour l'heure, aucun calendrier de négociation n'est prévu, raison pour laquelle les agents des structures concernées s'inquiètent et doutent de la volonté réelle du Gouvernement de réparer cette injustice.

C'est pourquoi la fédération Interco CFDT dépose un préavis de grève national pour l'ensemble des personnels concernés des collectivités et établissements sociaux et médico-sociaux territoriaux,

du **lundi 12 octobre 2020 à 20h au mercredi 14 octobre 2020 à 8h.**

Notre revendication est que s'ouvre le calendrier des négociations pour les suites du Ségur dans les champs social et médico-social. C'est un premier pas pour une réflexion que nous voudrions plus globale sur les métiers du social, indispensables pour faire société, et pour laquelle nous reviendrons vers vous.

La présente lettre fait office de préavis de grève, et la fédération Interco CFDT participera à toute négociation qu'il conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 sur l'exercice du droit de grève dans la fonction publique.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Claire Le Calonnec
Secrétaire Générale

INTERCO.CFDT FÉDÉRATION INTERCO CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
tél +33 (0)1 56 41 52 52
interco@cfdt.fr

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.